

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Camphin en Pévèle, convoqué le 20 juin 2025, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Olivier VERCROYSSE, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 16
Présents : 11
Votants : 14

Etaient présents : Mesdames COQUET Christine, COULON Chantal, FIEVET Béatrice, GUILLAUD Patricia, MASSELOT Christine, PARENT Monique, THIEFFRY Martine
Messieurs DELEVOYE Didier, LEFEBVRE Francis, LEPERS Jean-Marie, VERCROYSSE Olivier

Etaient excusés : Monsieur LEMAIRE Aurélien ayant donné procuration à VERCROYSSE Olivier, LEROY Bertrand ayant donné procuration à LEFEBVRE Francis, PAUL Christine ayant donné procuration à MASSELOT Catherine

Etaient absents : DELBERGHE Paul-Edward, MARCHAND Laurent

Monsieur LEFEBVRE Francis est nommé secrétaire de séance

N° : **2025-26**

**DESIGNATION DE L'ENTREPRISE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENTS
D'UN PARC PAYSAGER ET DU CIMETIERE**

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'aménagement d'un parc paysager se situe dans l'ancien boulodrome, rue Notre Dame. Il comprend plusieurs espaces de jeux et divers équipements tels que : un terrain de basket 3x3, une aire de jeux pour la petite enfance, une aire de jeux pour le 6/12 ans, un espace de Street Workout, un terrain de pétanque, un espace de pique-nique et des allées en sable stabilisé.

En ce qui concerne le cimetière, le projet comprend : la réfection de l'allée centrale en sable stabilisé borduré de voliges bois et doublée d'une banquette engazonnée d'1 m de part et d'autre, l'engazonnement des allées au fond du cimetière et la réalisation d'une « placette » au fond de l'allée centrale équipée de bancs pour accueillir le crucifix qui sera alors déplacé.

Ces projets ont fait l'objet d'un marché public selon une procédure adaptée.

Le marché comporte deux tranches fermes et une tranche conditionnelle :

- Tranche ferme 1 : Aménagement d'un parc paysager
- Tranche ferme 2 : Aménagement du cimetière
- Tranche conditionnelle 1 : Aménagement d'une aire de jeux – Univers Enfance 6/12 ans

La limite de dépôt des offres a été fixée au vendredi 6 juin 2025 à midi.

Deux entreprises à savoir :

- ECOPEVELE
- PARCS JARDINS ANDRIOLO

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le 10/07/2025

ID : 059-215901240-20250624-D2025_26-DE



ont remis une offre qui a été jugée recevable.

Suite à l'invitation de Monsieur le Maire, la Commission d'appel d'offres s'est réunie ce mardi 24 juin 2025 à 18 heures en Mairie afin de prendre connaissance de l'analyse qui a été réalisée sur chacune des deux offres. Elle a ensuite émis un avis qu'elle a soumis au conseil municipal réuni le même jour à 19 heures.

Sur la proposition de la Commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ DECIDE de confier les travaux d'aménagements d'un parc paysager et du cimetière à l'entreprise PARCS JARDINS ANDRIOLO
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement, et tous documents relatifs à cette mission

Décision prise à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Délibération signée le 27 juin 2025

Le Maire,

Olivier VERCROYSE

